

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-169

présenté par  
M. Collard

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	12 354 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	12 354 000
<b>SOLDE</b>	-12 354 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement concerne, au sein du programme N° 105 (Action de la France en Europe et dans le monde) une des contributions en euros aux organisations hors Nations Unies .

Dans un contexte budgétaire tendu, il serait évidemment opportun de supprimer dans ce cadre le concours du budget français à l' Institut du Monde Arabe initialement prévue par le PLF .

Cette institution trouve suffisamment de financeurs pour se passer de cette subvention émanant de la République française .

Par ailleurs, on voit mal en quoi l'IMA, qui est situé rue des Fossés Saint Bernard à Paris, relève de l'action extérieure de la France ; et pourquoi sa subvention, au demeurant peu opportune, transite par le budget du Quai d'Orsay .